

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du 8 septembre 2020 du conseil municipal de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, tenue au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Pro-maire
Monsieur Karl Derosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller
Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, pro-maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin, directrice générale

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est ouverte à 19 h00 par le pro-maire, monsieur Jacques Bernier. Madame Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 102-09-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles restent ouvertes

4. RÉOLUTION 103-09-20

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2020

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois d'août 2020 tel que soumis.

5. RÉSOLUTION 104-09-20

ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS D'AOÛT 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois d'août 2020 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 105-09-20

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 106-09-20

ADOPTION DE L'AMENDEMENT NO 5 AVEC AECOM CONSULTANTS INC (RIVIÈRE SHELDRAKE)

ATTENDU QUE les Parties ont signé un contrat de 21 426 \$ (avant taxes) en date du 7 mai 2018 pour la fourniture de services professionnels (ci-après le « Contrat ») dans le cadre du programme d'ensemencement de saumons sur la rivière Sheldrake (ci-après « Projet »);

ATTENDU QUE le Contrat est actuellement en cours d'exécution;

ATTENDU QUE des services additionnels ont été réalisés à l'automne 2018 pour un montant de **21 713 \$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements des œufs dans les incubateurs, d'ajouter un système de chauffage de l'eau dans les incubateurs, et d'assurer la coordination des activités avec la station piscicole de Tadoussac;

ATTENDU QUE des services additionnels ont réalisés au printemps 2019 pour un montant de **21 736 \$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements d'alevins dans la rivière Sheldrake et de produire le rapport d'activités et le bilan financier de la dernière année du projet;

ATTENDU QUE des services additionnels ont été réalisés à l'automne 2019 pour un montant de **21 639 \$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements des œufs dans les incubateurs, de produire le rapport d'activités et le bilan financier de la dernière année, et d'effectuer une nouvelle demande de subvention auprès de la FCSA;

ATTENDU QUE des services additionnels ont réalisés au printemps 2020 pour un montant de **21 643\$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements d'alevins dans la rivière Sheldrake;

ATTENDU QUE des services additionnels sont prévus à l'automne 2020

Séance régulière du 8 septembre 2020

afin d'effectuer les ensemencements des œufs dans les incubateurs et de produire le rapport d'activités et le bilan financier final du projet.

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre adopte l'amendement numéro 5 concernant le programme d'ensemencement de saumons sur la rivière Sheldrake;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à signer l'amendement numéro 5.

8. RÉSOLUTION 107-09-20

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 195-08-20

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion à dûment été donné le 3 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE projet de règlement à dûment été proposé le 3 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié le 4 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement pouvait être consulté sur le site internet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 25 août 2020;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 195-08-20 pour régir l'usage de fermette et par conséquent modifier le règlement de zonage 52-90

9. RÉSOLUTION 108-09-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 196-08-20

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion à dûment été donné le 3 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE projet de règlement à dûment été proposé le 3 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié le 4 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement pouvait être consulté sur le site internet de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le règlement 196-08-20 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et abroge le règlement numéro 125-11-05.

10. RÉOLUTION 109-09-20

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 5063082

CONSIDÉRANT QUE le lot 5063082 est abandonné depuis longtemps;

CONSIDÉRANT QUE les taxes demeurent impayées depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE L'Association des pêcheurs de Rivière-au-Tonnerre /Sheldrake est radiée d'office au Registre des entreprises du Québec depuis le 21 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des finances devient l'administrateur provisoire des biens de cette corporation suivant le paragraphe 3 de l'article 2 de la *Loi* sur les biens non-réclamés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 24 de la *Loi* sur les biens non-réclamés, le Ministre des finances peut sans l'autorisation du tribunal aliéner un bien;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de posséder un parc intergénérationnel à proximité de l'eau et au cœur du village;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est soucieuse de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'investissement de la Municipalité en septembre 2011 dans une évaluation environnementale phase I;

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Englobe pour une caractérisation environnementale de site phase II;

CONSIDÉRANT QUE Revenu Québec est d'accord pour remettre le terrain à la Municipalité si elle le désire tel qu'inscrit dans la lettre du 17 janvier 2019;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité fait une offre formelle à Revenu Québec pour l'acquisition du terrain mais conditionnelle aux résultats de l'étude

environnementale phase 2 par la firme Englobe;

Que la Municipalité demande au Ministre des Finances que la cession soit faite au prix de 1,00 \$ et autres bonnes et valables considérations ;

QUE la Municipalité accepte d'assumer les arrérages de taxes foncières ainsi que l'entretien du terrain;

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale est autorisée à faire le nécessaire pour mener à bien ce projet et à signer tous les documents;

QUE cette résolution abroge la résolution 41-03-18

11. RÉOLUTION 110-09-20

MANDATER NOTAIRE POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES POUR DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT le futur projet de développement touristique;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité mandate un notaire pour l'acquisition des terrains situés en dehors du périmètre urbain pour un projet futur;

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale est autorisée à faire le nécessaire pour mener à bien ce projet et à signer tous les documents;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

12. RÉOLUTION 111-09-20

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité désire un plan de développement touristique;

ATTENDU QU'il devient primordial de posséder ce plan d'ensemble pour les fins de développement municipal;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité mandate M3DP CONSULTING INC pour réaliser son plan de développement touristique;

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale est autorisée à faire le

nécessaire pour mener à bien ce projet et à signer tous les documents;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

13. RÉOLUTION 112-09-20

OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 5 062 922

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçu le 20 août 2020 pour le lot 5 062 922;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés par la Municipalité pour en faire l'acquisition;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles cartographies sur l'érosion des berges sortiront bientôt;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre n'accepte pas l'offre d'achat reçu;

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale envoie une lettre explicative au demandeur;

14. RÉOLUTION 113-09-20

FORMATION EN EAU POTABLE SUR LE WEB (OTUND)

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour l'opération des réseaux de distributions durant les périodes de vacances et autres;

CONSIDÉRANT la formation offerte sur le WEB pour les Municipalités de la Minganie;

CONSIDÉRANT l'opportunité de la Municipalité de former à moindre coût;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'UN avis public soit affiché pour obtenir des candidats intéressés à suivre cette formation;

QUE le conseil municipal sélectionnera parmi les postulants les candidats qui suivront la formation;

15. RÉOLUTION 114-09-20

FOND RÉGION ET RURALITÉ-VOLET 4

Séance régulière du 8 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le Fond Région et Ruralité (FRR) volet 4, soutien à la vitalisation, Axe Vitalisation, de la somme de 225 136\$ par année pour 5 ans, vise à soutenir les territoires affichant une plus faible vitalité économique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire de la MRC de la Minganie qui font partie de ce volet sont Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Aguanish et Nutaskan;

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités du territoire portent un intérêt pour ce fond;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités inéligibles au Volet 4 sont admissibles à un autre Volet;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal n'accepte pas le fait que les municipalités de Quintile 4e, 3e et 2e puissent avoir accès à ce fond;

QUE le conseil municipal demande de former un comité pour les quatre municipalités dévitalisées pour travailler à la répartition du fond.

16. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport de comités

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées au conseil

18. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire suppléant déclare la séance levée à 19h32.

19. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire suppléant